

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 49 (1951)

Heft: [III]: Kulturtechnische Publikationen des Jahres 1951 : III

Artikel: Les améliorations foncières dans le canton de Neuchâtel

Autor: Jeanneret, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208375>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les améliorations foncières dans le canton de Neuchâtel

par A. Jeanneret, Ingénieur cantonal du Génie rural

Introduction

Les souvenirs géographiques et historiques que nous laisse l'école ne sont pas toujours les souvenirs les plus vivaces! Les années enlèvent à chaque fait, à chaque nom, à chaque date un peu de leur précision et il ne reste pour finir que quelques notions assez vagues ...

Pour nombre de lecteurs le titre de cet article va peut-être faire naître dans leur esprit certaines images plus ou moins précises.

Neuchâtel: c'est le vin, c'est le lac, c'est le signal horaire; La Chaux-de-Fonds et le Locle, ce sont les cités horlogères, l'une aux innombrables rues perpendiculaires, à la célèbre Avenue Léopold-Robert; l'autre plus modeste, blottie entre des collines vertes et dénudées, évoque peut-être un nom: Daniel Jean Richard, le forgeron horloger. On se représente volontiers la Brévine, pays du froid, comme un hameau perdu dans une immense plaine déserte et éternellement glacée ... on se souvient encore des Verrières qui ont vu passer Bourbaki avec l'Armée de l'Est, au début de février 1871 et des éléments du 45^{ème} Corps d'Armée français, en juin 1941.

Les géologues se souviendront de Travers pour ses mines d'asphalte et les amateurs d'absinthe pour sa «verte liqueur».

Et ce sera tout! Ce sera l'image que se fera le Suisse moyen d'un canton frontière assez peu parcouru par nos compatriotes.

*

La ligne C.F.F. Zürich-Genève, passe entre le lac et la montagne. La nouvelle route du pied du Jura dont le tracé se rectifie et s'améliore de jour en jour, courra parallèlement au rail. Le trajet le long des lacs de Biènnne et de Neuchâtel sera magnifique. Les regards seront attirés surtout par notre grand lac aux couleurs toujours changeantes et l'on ne remarquera même pas la montagne toute proche.

Le vignoble est étroit, il s'étire le long du lac serré entre l'eau et les grandes forêts du Jura. Il n'est pas aussi imposant que les vignobles de Lavaux ou que ceux de la Côte, parce qu'il est proche de la ville et des plages et que bien des gens le disputent à nos vignerons. Il est attaqué de tous côtés par les maisons familiales et locatives et par les chalets de week-end... après tout, le soleil peut aussi bien dorer les chairs pâlotés des citadins que les grains de nos abondantes grappes!

Le canton de Neuchâtel est riche en montagnes et en vallées; il est essentiellement jurassien! Le bord du lac, avec ses vergers et son vignoble, n'en constitue que le jardin d'agrément, c'est la plus petite partie du territoire.

La République a une superficie de 80 000 ha, dont 11 000 à 13 000 sont improductifs, en particulier la partie neuchâteloise du lac (9500 ha sur une superficie totale de 21 500 ha).

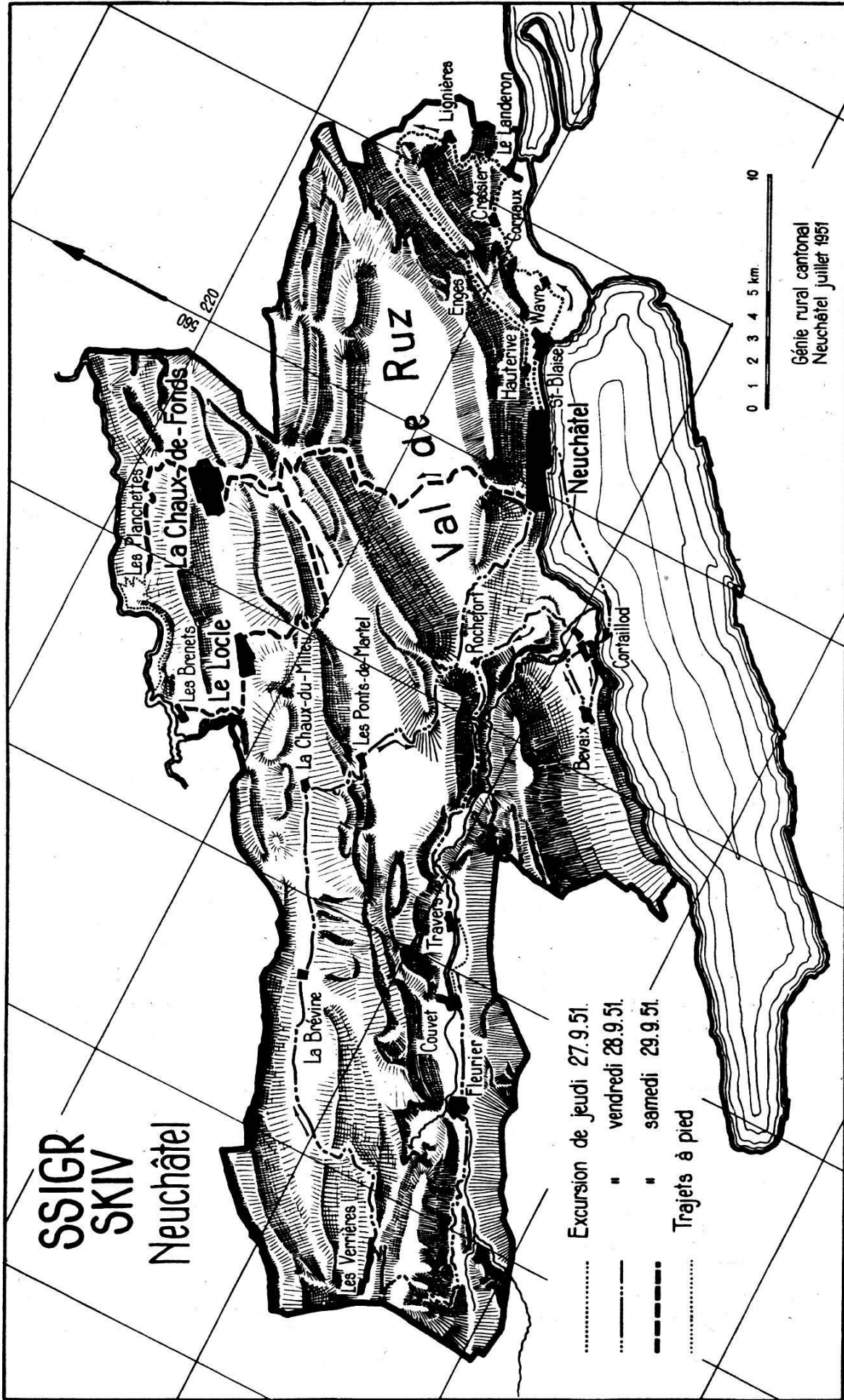
Le niveau moyen du lac est à 429,30 m d'altitude. Le point le plus haut du canton est le sommet neuchâtelois de Chasseral, avec 1550 mètres.

*

Depuis la rive sud du lac, on ne voit que le rempart formé par les premières montagnes: à l'est Chaumont qui plonge très vite dans l'eau, à l'ouest, la montagne de Boudry dont les flancs, abrupts au sommet, vont en s'adoucissant pour former le plateau de Bevaix et plonger ensuite brusquement vers le lac. Au soleil couchant, on discerne les deux échancrures qui donnent accès aux arrières du Canton: les Gorges du Seyon qui conduisent à la très large vallée du Val-de-Ruz et les Gorges de l'Areuse qui, tournées d'ouest en est, constituent la sortie du Val-de-Travers profond et encaissé.

Au delà de ces deux vallées, ce sont les «Montagnes neuchâteloises», les deux districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Les vallées sont à 1000 mètres d'altitude. Elles sont à fond plat et peu profondes; les montagnes montent à 1400 mètres et

SSIGR SKIV Neuchâtel



Génie rural cantonal
Neuchâtel juillet 1951

sont orientées nord-est, sud-ouest. Puis vient la frontière: c'est, derrière La Chaux-de-Fonds, la très profonde coupure du Doubs avec d'immenses rochers qui surplombent une rivière sinueuse et agitée; derrière la vallée de la Brévine, une chaîne peu élevée et très boisée.

Géologiquement, le canton est constitué par des formations secondaires et tertiaires. Le lias n'affleure qu'à deux infimes endroits; le dogger et le malm forment, par l'importance de leurs couches, la principale ossature de nos anticlinaux, au sommet desquels ils apparaissent partout.

Les principales vallées sont synclinales (pour la plupart synclinaux élargis à flancs renversés) avec, sur les bords, les calcaires jaunes et blancs et les marnes jaunes et bleues du néocomien et dans le fond la mollasse de l'époque tertiaire, presque partout recouverte de dépôts glaciaires. Dans les vallées de la Sagne et de la Brévine, une importante couche de tourbe masque les vestiges de l'époque glaciaire.

Ces quelques données géologiques permettront de mieux comprendre les conditions d'existence de la population agricole des diverses régions du canton.

*

La géologie et le relief vont déterminer, indépendamment des précipitations, l'hydrographie du canton. Les eaux météoriques tombant sur les hautes vallées de la Sagne et de La Brévine imprègnent les masses tourbeuses et s'écoulent ensuite dans les biefs: grands collecteurs naturels qui amènent l'eau aux «emposieux».

Les emposieux sont des gouffres dans lesquels l'eau se perd pour reparaître plus bas dans le fond d'autres vallées ou en bordure du lac, sous la forme de sources résurgentes. Les plus célèbres emposieux sont ceux de La Brévine et des Ponts-de-Martel qui s'ouvrent dans le néocomien.

Les eaux qui tombent sur le Val-de-Travers se rassemblent dans l'Areuse qui a creusé son lit dans une vallée synclinale, et qui les évacue au lac. Le fond du Val-de-Ruz est mollassique et recouvert d'une épaisse couche de dépôts glaciaires imperméables: ce sont les vastes drainages entrepris dès la fin du siècle passé qui ont transformé toute cette région humide en un pays fertile: Le Val-de-Ruz, c'est notre grenier.

Les drainages

C'est en septembre 1880 que les délégués des communes du Val-de-Ruz décidèrent de se réunir pour étudier le drainage d'une des plus grandes surfaces humides du Canton. Il y avait déjà eu en 1858 et en 1873, au Locle, des pétitions qui aboutirent au dessèchement des Marais du Col-des-Roches.

L'assemblée tenue à Cernier le 11 septembre 1880, proposa de faire étudier les conditions topographiques et géologiques de toute la région. Cette étude fut confiée par le Département de l'Intérieur, à Monsieur le Professeur Jaccard. Le rapport parut le 3 décembre 1881: il concluait à la nécessité du drainage de cette vallée du Jura, d'après les procédés modernes, employés en France et en Angleterre, c'est-à-dire au moyen de drains en terre cuite, remplaçant les fossés d'assainissement qui, en ce temps-là, sillonnaient tout le territoire du Val-de-Ruz et celui de bien d'autres districts de notre canton.

Pendant dix ans, il n'y eut que discussions, études, projets divers: on en était encore à l'époque des tâtonnements! Les nouvelles méthodes de drainage étaient peu connues, et nos ingénieurs même les meilleurs, manquaient de pratique. Enfin, en 1892, un syndicat se créa à Cernier qui confia l'étude définitive du projet à un spécialiste, le technicien-draineur Deutsch de Wald-Ottoberg (Thurgovie).

Le devis atteignit Fr. 64 950.— et la Confédération, l'Etat et les communes allouèrent respectivement 40 %, 35 %, et 5 % de subvention. Les travaux furent confiés à un ingénieur-entrepreneur français M. Chandora qui, jusqu'en 1908, année de sa mort, exécuta toutes les études et tous les drainages du canton. (Ses successeurs furent MM. Lemaury et Béguin.)

L'entreprise de Cernier débuta avec une surface de 75 ha et se termina en 1896 par le drainage effectif de 126 ha. La réussite fut complète, le devis ne fut pas atteint et les travaux coûtèrent fr. 57 560.—. La part des propriétaires fut de fr. 91.40 à l'ha. (Coût total de l'ha: fr. 457.—.)

La hardiesse, l'initiative et la persévérance des agriculteurs avaient eu raison de toutes les difficultés inhérentes aux nouvelles entreprises.

L'élan était donné! Dans toutes les communes du Val-de-Ruz de nouveaux syndicats de drainages se formèrent qui, en

quelques années, entreprirent l'assainissement des terrains humides de Chézard-St-Martin, Savagnier, Boudevilliers, Fenin-Vilars-Saules, Fontaines, Engollon, Dombresson-Villiers, Coffrane et les Geneveys-sur-Coffrane.

Dans l'est du canton, les communes du bord de la Thielle suivirent le mouvement et créèrent les Syndicats de St-Blaise et de Marin (1895 et 1896) puis ceux de Thielle-Wavre et de Cornaux en 1901—1902.

La commune de Cressier avait déjà exécuté en 1889 un vaste drainage (135 ha) au moyen de canaux d'assainissement, dont les nombreux inconvénients sont connus.

De 1896 à 1904, ce sont les communes de Bevaix et de Boudry qui entreprirent le drainage de leur territoire. Jusqu'en 1904 également, ce sera pour le Val-de-Travers: Noiraigue, Travers et Les Verrières.

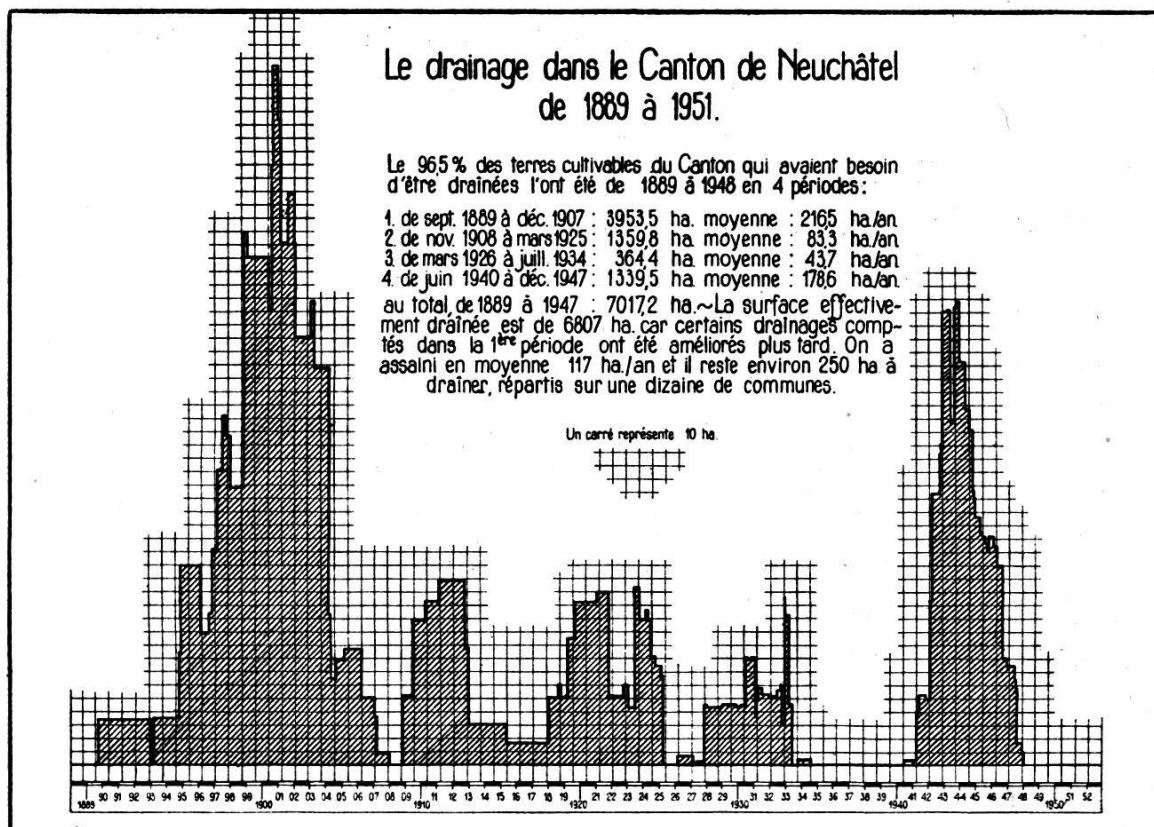
Pendant toute cette période qui va de 1890 à 1904, le canton de Neuchâtel fit donc un effort considérable dans le domaine des améliorations foncières et il fut un des premiers, en Suisse, à avoir drainé, proportionnellement à sa surface totale, une aussi grande partie de son territoire.

Le graphique joint au présent article montre que cette première période comporta le drainage d'une surface de 3953,5 ha (en moyenne: 216,5 ha/an).

Dans les années qui suivirent, l'intensité des travaux dépendit surtout de la situation financière du Canton et le ralentissement observé dès 1904 ne se serait certainement pas produit si l'Etat avait pu subventionner toutes les entreprises qui étaient en préparation.

Par bonheur, les comptes de l'Etat de 1907 et 1908 se présentèrent sous des jours plus favorables et il fut à nouveau possible de subventionner les travaux de drainage. Un deuxième syndicat se créa à Boudevilliers; les communes de Lignièrès et de Môtiers suivirent. En 1911, les agriculteurs de la vallée de la Sagne décidèrent l'assainissement de 225 ha de tourbières, donnant ainsi un nouvel élan aux améliorations foncières dans les hautes vallées du Jura neuchâtelois.

Après une période calme (mauvaise situation financière de l'Etat, entre 1913 et 1918) les travaux reprirent en 1918 dans la vallée de la Brévine puis au Landeron, à Cressier, à Chézard-Saint-Martin, à Cernier, à Fontaines. Les travaux du Val-de-Ruz



furent des compléments aux travaux exécutés avant 1900: mise sous tuyaux de nombreux collecteurs à ciel ouvert.

La deuxième période de drainage prit fin en 1925: 1359,8 ha avaient été assainis, ce qui représente une moyenne annuelle de 83,3 ha.

La troisième période fut beaucoup plus modeste, il y eut de petites entreprises réparties sur tout le territoire du canton et trois entreprises d'envergure: à Brot-Plamboz (Vallée des Ponts) aux Ponts-de-Martel et au Locle.

Au début de la deuxième guerre mondiale, l'assainissement des terrains humides prit une nouvelle importance; de grands syndicats de drainage se créèrent à la Brévine, aux Ponts-de-Martel, au Cerneux-Péquignot, au Val-de-Travers et à Lignières.

Si la troisième période avait assaini 364,4 ha ou 43,7 par an, la quatrième en fit 1339,5 ou 178,6 ha/an.

Sur la table annexée figurent toutes les entreprises de drainage, donc aussi celles qui eurent pour objet le deuxième assainissement d'un terrain: certains drainages comptés dans la première période ont été repris plus tard et améliorés. La surface

effectivement drainée est de 6807 ha au lieu de 7017,2 ha que représente le graphique. Il reste à peu près 250 ha à assainir, répartis sur tout le Canton.

Les remaniements parcellaires

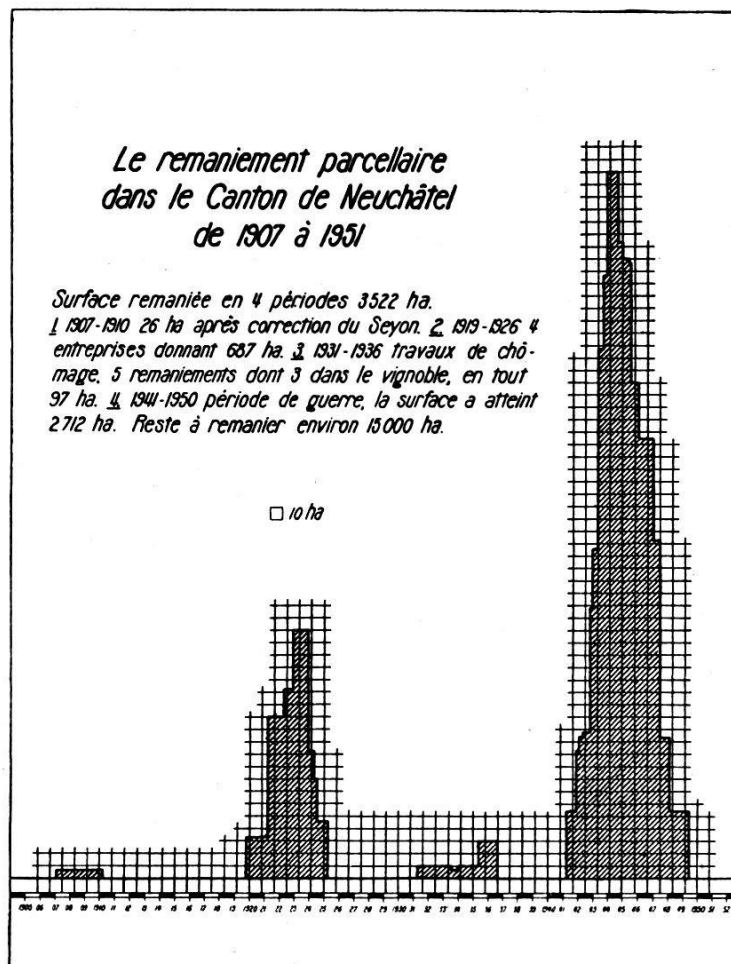
Les agriculteurs neuchâtelois mirent plus d'empressement à assainir leurs terres qu'à les remanier.

Le premier remaniement remonte à 1906 et fut provoqué par la correction du Seyon, rivière qui serpentait dans le fond du Val-de-Ruz et qui fut canalisée. L'entreprise d'une surface de 26 ha groupa 36 propriétaires. La commune de Savagnier et la Confédération allouèrent des subventions, l'Etat, trop pauvre à cette époque, dû renoncer à participer aux frais; pourtant les travaux ne coûtèrent que fr. 3 467.45!

Dans les années 1920—1925, les communes du Val-de-Ruz, qui avaient été les premières à lancer les drainages, prirent l'initiative de lancer les remaniements parcellaires. Chézard-Saint-Martin remania la partie agricole de son territoire de 1920 à 1923 et Cernier de 1922 à 1924. Les communes voisines de Savagnier, Fontaines, Engollon étudièrent également le remaniement parcellaire, mais les projets disparurent à tout jamais dans les sombres tiroirs de l'administration. Les communes du Landeron et de Cressier, entre les lacs de Bienne et de Neuchâtel, regroupèrent leurs terrains agricoles de 1920 à 1922. Cette deuxième période totalisa 687 ha.

Avec ses 97 ha, la troisième période passa presque inaperçue: ce sont les viticulteurs qui s'enhardirent à remanier leurs vignes. Les travaux s'exécutèrent dans les années 1930—1936 sur les communes de Colombier, Auvernier, Corcelles-Cormondrèche. Les remaniements de terrains agricoles se firent au Locle et à Boudry.

Un coup d'oeil sur le graphique annexé montre que, pour les remaniements parcellaires, l'effort principal a été fait pendant la dernière guerre. Chose curieuse, ce ne sont pas les communes du Val-de-Ruz, essentiellement agricoles, qui demandèrent le regroupement de leurs parcelles, mais principalement des communes du bord du lac: Vaumarcus, Bevaix, Cortaillod, Haute-rive, St. Blaise, Marin et trois communes voisines des dernières,

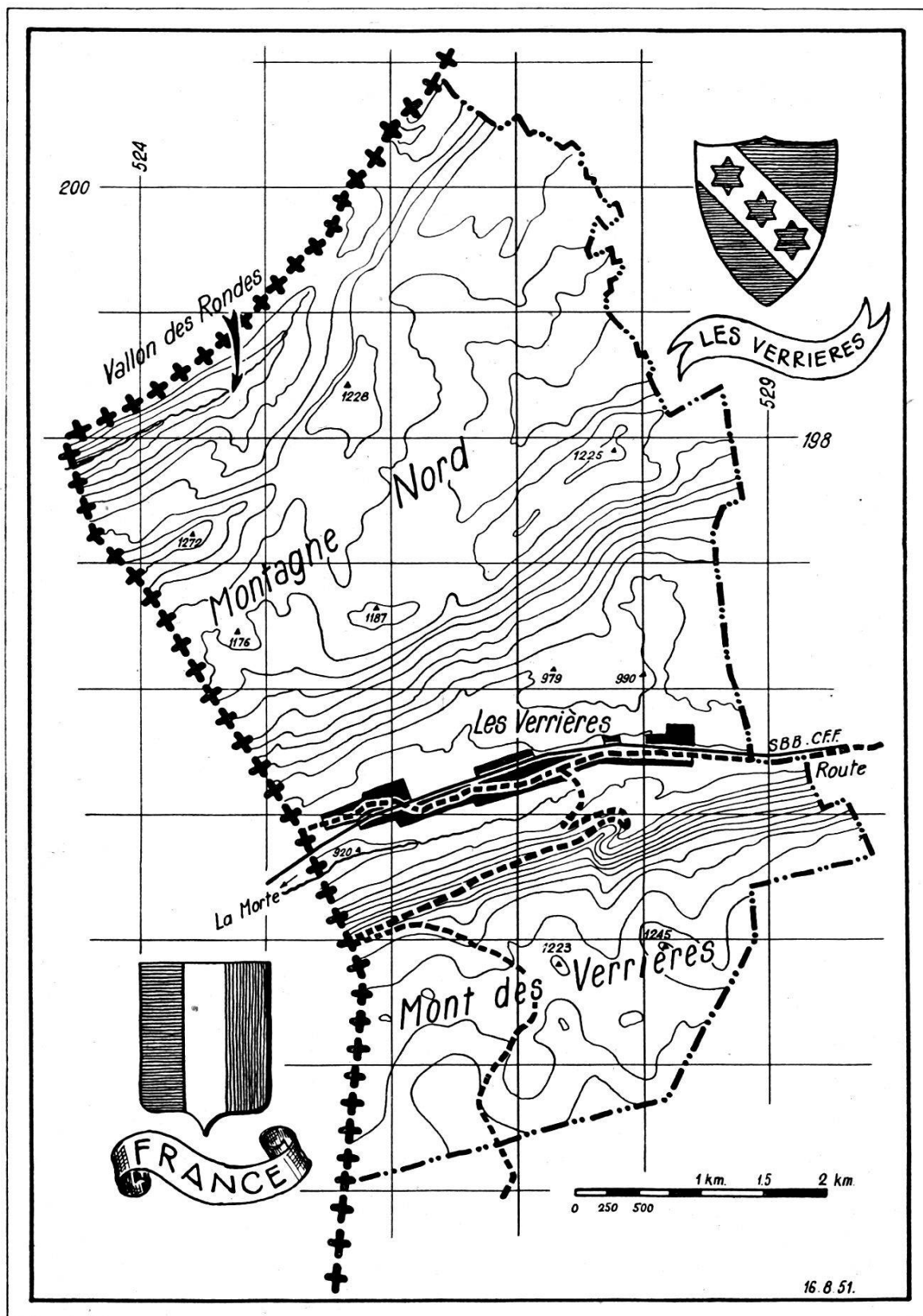


mais non au bord du lac: Thielle-Wavre, Cornaux et Enges. Au Val-de-Travers, Boveresse et les Verrières; cette dernière commune exécuta deux remaniements parcellaires, un dans le fond de la vallée, l'autre sur la montagne.

Il reste à remanier, dans le canton de Neuchâtel, 15 000 ha de terrains agricoles.

Deux entreprises caractéristiques d'améliorations foncières: « Les Verrières » et « Le Mont-des-Verrières »

La commune des Verrières, située à la frontière ouest du Canton, dans un petit vallon qui fait suite au Val-de-Travers touche à la France par près des $\frac{2}{5}$ de ses limites communales (11,5 km de frontière avec la France sur 26 km de limites communales). La superficie de la commune est d'environ 2870 ha; sa forme se rapproche d'un rectangle qui s'allonge dans la direction Sud-Nord. La vallée s'ouvre dans le tiers inférieur du rectangle et abrite un village très étiré, à une altitude moyenne de 940 mètres. Le



Mont-des-Verrières s'élève au sud du village et court parallèlement à la vallée: il est très raide du côté des Verrières et descend en pente douce vers la Côte-aux-Fées.

La Crête de la montagne est très aplatie: c'est une succession de sommets arrondis, dont l'altitude varie entre 1215 et 1250 mètres et qui sont séparés les uns des autres par de petits vallonnements.

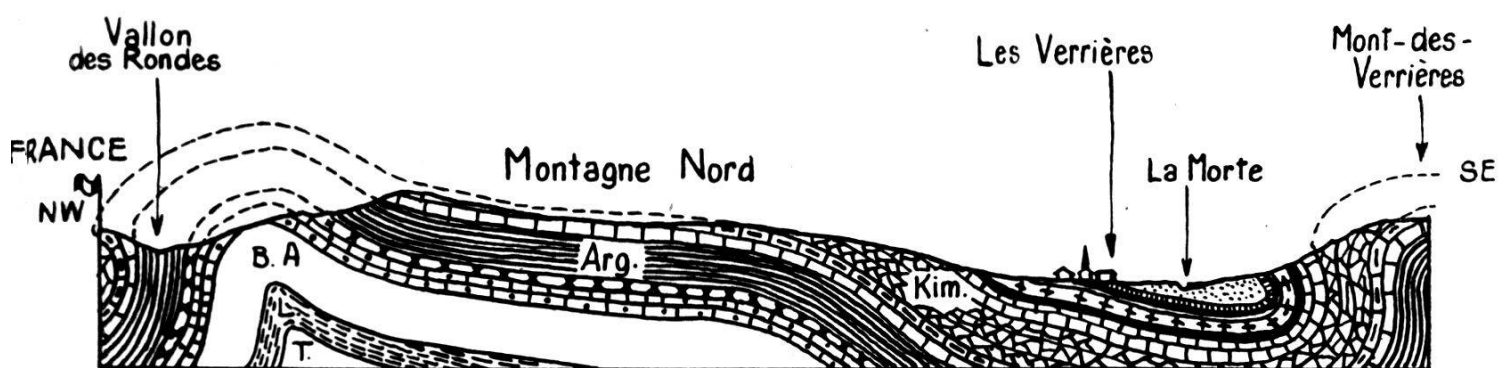
Au nord du village s'étend la plus grande partie des terrains agricoles: ils montent en pente douce jusqu'au pied de la «Forêt des Cornées» à 1000 mètres d'altitude; à cet endroit, la pente s'accroît et ce n'est qu'à 1200 mètres environ qu'elle s'adoucit de nouveau. Vient ensuite un grand plateau incliné du nord au sud et dans lequel l'érosion a creusé une quantité de ravins, orientés dans tous les sens: c'est la « Montagne Nord ». A 1 km de la frontière française et parallèlement à celle-ci, se creuse brusquement le Vallon des Rondes qui va s'approfondissant du nord-est au sud-ouest.

La géologie des Verrières est assez simple: le village occupe un synclinal dont le flanc sud est renversé et dont le flanc nord est peu incliné. Le Mont-des-Verrières et la Montagne-Nord sont des anticlinaux plus ou moins marqués. Le vallon des Rondes s'est creusé dans l'Argovien de l'anticlinal nord.

Le fond de la vallée, dans sa partie sud-ouest est constitué par de la mollasse marine recouverte d'alluvions imperméables (terrains d'altération de la mollasse). Le petit ruisseau de la Morte a creusé son lit dans ces alluvions. Il écoule vers la France les eaux de pluie qui ruissellent des pentes, les eaux de drainage et ... les égouts des Verrières. Toutes les eaux qui s'infiltrent dans le sol parviennent à la limite de la mollasse et du crétacé et coulent souterrainement jusqu'à la source de l'Areuse à 5 km de distance en moyenne et 120 mètres plus bas en altitude.

Une partie des eaux météoriques gagne donc superficiellement le Rhône, une autre partie s'infiltré et gagne le Rhin!

Le village des Verrières est donc très pauvre en eau: il est alimenté par quelques sources jaillissant dans la moraine et drainées assez profondément. Leur débit est parfois si faible qu'en période de sécheresse les habitants doivent se contenter d'eau pendant une heure par jour! Un projet existe, qui prévoit l'amenée d'eau depuis le fond du Val-de-Travers à quelques 7 km de distance.



Coupe géologique à travers la commune des Verrières

La vallée des Verrières a encore une particularité intéressante: les importants dépôts morainiques de la dernière glaciation (Würm). Ils se situent au nord-est du village.

L'érosion a creusé dans la moraine des combes, des vallonnements, des ravins; elle a façonné des tertres et des collines. Avant le remaniement parcellaire, ces étendues morainiques étaient couvertes de «morgiers»: gigantesques tas de cailloux accumulés au cours des siècles par les travailleurs de la terre...

Ces «morgiers» qui subsistent encore en grande quantité sur la commune voisine des Bayards, étaient pour la plupart recouverts de buissons et de broussailles.

Le remaniement parcellaire des Verrières

Les données topographiques et géologiques résumées ci-dessus, permettront au lecteur de mieux comprendre les difficultés de la réalisation d'un remaniement parcellaire aux Verrières. Les plans joints au présent article aideront à la compréhension des renseignements techniques.

Un coup d'oeil sur l'ancien état montre que la propriété était très morcellée, que les partages d'articles s'étaient toujours faits suivant une certaine orientation et qu'enfin les dévestitures étaient presque inexistantes: on accédait aux parcelles par des Vys, larges bandes de terrain pouvant atteindre 80 à 100 mètres et dans lesquels on mettait pâturer le bétail. Ces Vys bordées de murs et de buissons, ont été maintenues: elles sont orientées

Les Verrières

Remaniement parcellaire, ancien état



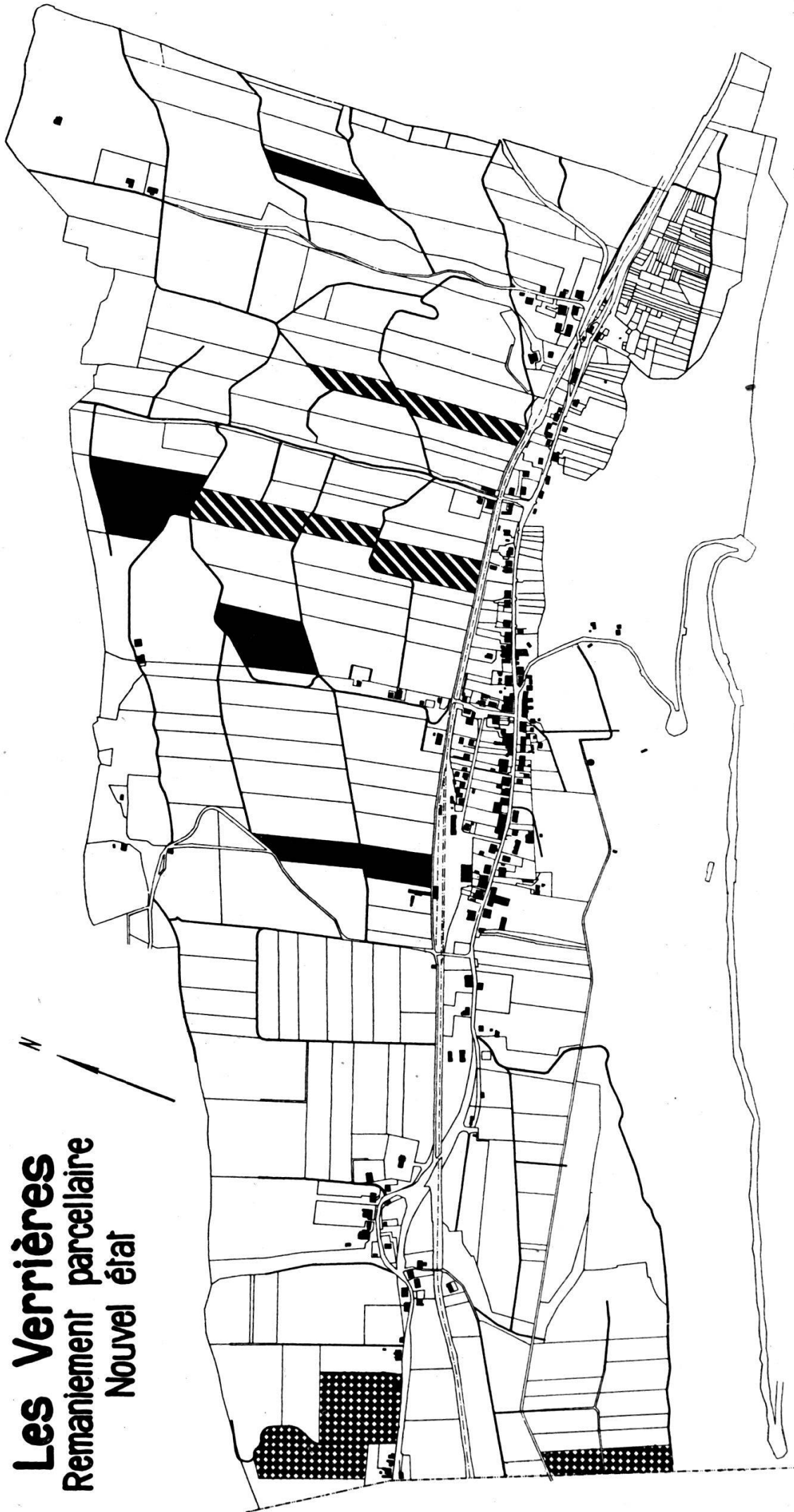
Neuchâtel, en mai 1946

Service cantonal du génie rural

Les Verrières

Remaniement parcellaire

Nouvel état



Surface remaniée	416 ha	415 ha	Longueur des nouveaux chemins	19 500 m
Nombre de propriétaires	145	145	Longueur de chemins par ha	47 m
Nombre de parcelles	1004	159	Coût total	frs 389 500.-
Nombre de parcelles par propriétaire	12	1,8	Coût par ha	frs 940.-
Surface moyenne des parcelles	41 a	261 a	Années d'exécution des travaux	1943 - 46

Neuchâtel, en mai 1946
Service cantonal du génie rural

du Nord au Sud et sont facilement visibles sur le nouvel état; elles constituent l'épine dorsale des chemins transversaux.

Le plan ne montre pas, par contre, les 434 « morgiers » qui bordaient presque toutes les limites; ces amas de pierres recouverts de buissons avaient des longueurs variant de 10 à 500 mètres, des largeurs de 5 à 8 mètres et une hauteur moyenne de 1,20 m; ils couvraient une surface totale de 11,1 ha.

Les travaux commencèrent en automne 1942, par le drainage des parties humides, situées entre la frontière française et le village, sur presque toute la largeur de la vallée. Ils s'étendirent sur 26,2 ha et coûtèrent environ fr. 88 400.— (fr. 3370.—/ha). (40 ha avaient déjà été drainés de 1904 à 1907 dans le fond de la vallée en bordure du ruisseau de la Morte.)

Au printemps 1943, les drainages étaient terminés et les agriculteurs décidèrent de passer au remaniement parcellaire. En juin, les entreprises privées et les internés civils (belges, hollandais, luxembourgeois, anglais, américains, baltes, italiens et grecs) se mettaient au travail.

En octobre 1943, arrivait aux Verrières, un contingent de 120 soldats polonais, qui allaient donner un nouvel élan aux travaux et réaliser dans un temps très bref le défrichement de centaines de « morgiers » et la construction de nombreux kilomètres de chemin.

Pendant ce temps, le géomètre, Monsieur Emery de St-Blaise, mettait au point la nouvelle répartition des terres et le 13 avril 1945, le Conseil d'Etat pouvait déclarer obligatoire l'entrée en possession des nouvelles terres.

En juillet 1946, les travaux étaient terminés et toutes les pièces justificatives étaient envoyées à Berne.

C'est la loi neuchâteloise qui permit le déroulement rapide des travaux et une prompte répartition des terres. En réalité cette dernière provoqua passablement de remous:

Au moment de la nouvelle répartition, au printemps 1945, de grosses difficultés surgirent parce que 11 propriétaires non satisfaits de leur attribution, demandèrent, contrairement à la loi, l'annulation du plan du géomètre et l'établissement d'un nouveau projet.

Ces propriétaires s'adressèrent au Service cantonal du génie rural qui leur répondit en leur proposant des « échanges entre réclamants », puis à la Commission fédérale de recours en matière

d'améliorations foncières, présidée par Monsieur le Juge fédéral Hablützel. Cette instance déclara le recours irrecevable. C'est à la suite de cette décision que le Conseil d'Etat déclara obligatoire l'entrée en possession des nouvelles terres (13 avril 1945).

Deux mois plus tard, 7 propriétaires recouraient au Tribunal Fédéral et étaient déboutés.

En avril 1943, 23 pétitionnaires s'adressaient au Conseil d'Etat lui demandant de revenir sur sa décision. Le Conseil d'Etat rejetait la requête en rappelant les décisions de la Commission fédérale de recours en matière d'améliorations foncières et du Tribunal Fédéral.

En octobre 1945, 7 propriétaires (toujours les mêmes!) demandaient, par l'intermédiaire d'un avocat de Neuchâtel, l'intervention de l'Union Suisse des Paysans à Brugg. Après de longues discussions et un volumineux échange de correspondance et de plans, le Conseil d'Etat, pour mettre fin à toute cette animation, prenait un arrêté autorisant la commune des Verrières à procéder à certains échanges avec trois des principaux réclamants. (Arrêté du 27 janvier 1949.) Finalement, le 14 septembre 1949, ces trois propriétaires signaient une convention par laquelle ils se déclaraient d'accord avec les échanges proposés.

Les esprits sont maintenant calmés, du moins en apparence et le Syndicat d'améliorations foncières des Verrières poursuit ses travaux. Il lui reste à procéder à la répartition des frais entre les propriétaires, au transfert des charges foncières et à l'établissement de l'acte final, qui dans le canton de Neuchâtel clôture toute opération de remaniement parcellaire. Des pourparlers sont d'autre part en cours entre la Direction fédérale du cadastre, le géomètre cantonal et le Service cantonal des améliorations foncières, pour l'établissement des nouveaux plans cadastraux aux Verrières et l'introduction du Registre foncier fédéral.

Un travail magnifique a été accompli par les organes directeurs du Syndicat, le géomètre, le service cantonal du génie rural, les entreprises privées et les internés polonais: pour une surface totale de 422 ha, répartie entre 145 propriétaires, on a établi 19,5 km de chemins nouveaux qui, ajoutés aux anciens, donnent une moyenne de 57 m/ha (47 m/ha de chemins neufs, plus 10 m/ha d'anciens chemins). Avec les routes cantonales, très utilisées aussi, on arrive à une densité de chemins de 73 m/ha.

Sur le plan du nouvel état, ces chemins paraissent fort

sinueux, surtout dans la partie est du territoire des Verrières; ils correspondent à la topographie des lieux, à la zone morainique et tourmentée décrite plus haut.

Les soldats polonais ont défriché 8,45 ha de morgiers qui ont été triés: grosses pierres, gravier, terre végétale, arbres et buissons et qui ont fourni les matériaux pour les chemins et pour le comblement de nombreuses dépressions. Ces dernières étaient préalablement vidées de leur terre végétale, puis comblées.

Ce sont au total 55 000 m³ de pierres qui ont été remués. Pour toute l'entreprise des Verrières, 40 ha de terrains ont été rendus à la culture intensive: 26 ha drainés, 8,5 ha de « morgiers » et 5,5 ha par des travaux divers: comblements, suppression d'anciennes servitudes, etc.

L'état parcellaire a été bien modifié. Il y avait à l'ancien état 7,85 parcelles par propriétaire, chacune d'une surface moyenne de 36 ares. Au nouvel état il n'y a plus que 1,03 parcelle par propriétaire, avec une surface de 2,75 ha par parcelle. (Ces chiffres ne correspondent pas tout à fait à ceux portés sur le plan du nouvel état, parce que depuis la date d'établissement du plan, ils ont été modifiés.) Le nombre de propriétaires est resté le même au nouvel état.

Les travaux ont coûté environ fr. 663 000.— et les subventions touchées s'élèvent à fr. 552 256.60. Les frais se répartissent sommairement comme suit:

Drainages	fr. 85 000.—
Défrichements	« 100 000.—
Chemins	« 365 000.—
Frais de remaniement	« 43 000.—
Frais géométriques	« 46 000.—
Frais généraux, Notaire, administration intérêts bancaires, etc. }	« 24 000.—
	fr. 663 000.—

Le remaniement parcellaire du Mont-des-Verrières

Cette entreprise réunit des propriétaires de montagne dont les domaines étaient déjà relativement groupés. Malheureusement ces domaines avaient des limites très enchevêtrées et ne

disposaient que de mauvaises dévestitures. Les pâturages et les prés, presque partout entourés de forêts, s'étaient peu à peu laissés envahir par les ronces et les buissons. On avait bien cherché à lutter contre cette extension des bois, mais sans méthode et de façon irrégulière: les « morgiers » avaient surgi presque partout et certains s'étaient enflés démesurément.

En 1942 déjà, les agriculteurs du Mont-des-Verrières prirent contact avec le Service cantonal du génie rural et se groupèrent pour effectuer des travaux de défrichement et des rectifications de limites. Ils firent établir quelques projets et très vite se rendirent compte que leur entreprise devrait englober presque tout le Mont-des-Verrières. Ils acceptèrent le devis de fr. 148 000.— que leur proposa le bureau du génie rural. Des subventions furent allouées par la Confédération: 50 %; l'Etat: 20 %; la Commune: fr. 6000.— et un particulier fr. 4000.—.

En janvier 1946, les travaux purent commencer. Les entreprises privées construisirent 4235 m de chemins et portèrent ainsi le nombre de mètres à l'ha de 17 à 36. Les fermiers s'attaquèrent résolument aux amas de pierres et en quelques hivers 4,6 ha de « morgiers » étaient éliminés. Le pâturage communal situé au nord du remaniement parcellaire et d'une surface de 31,3 ha, fut complètement épierré, nettoyé, débroussaillé, puis il fut réparti entre 5 propriétaires du Mont-des-Verrières.

Le remaniement parcellaire engloba une surface de 217,3 ha. Dès le début des travaux, les organes techniques du Syndicat se rendirent compte que certaines parcelles, appartenant à des Français, compliqueraient beaucoup la nouvelle répartition des terres. Le Président et le Secrétaire du Syndicat engagèrent alors de très laborieux pourparlers avec les propriétaires en question pour leur racheter leurs terres. Il fallut une année de démarches continues et persévérantes ainsi que plusieurs voyages en France pour régler cette difficulté. On arriva finalement au bout des tractations et l'on put ramener le nombre des propriétaires de 22 à 14! Le 23 décembre 1948, le géomètre Monsieur Emery présenta son projet à l'assemblée générale des propriétaires. La disposition des fermes lui avait permis de réaliser un arrondissement global. Le projet de répartition fut approuvé à l'unanimité et avec félicitations à son auteur.

Le 14 février 1949, le Service fédéral des améliorations foncières sanctionna le plan.

Les 302 articles de cadastre qui, à l'ancien état étaient groupés en 120 «blocs» très pauvres en dévestitures, furent ramenés à 21 parcelles très bien desservies. La grandeur moyenne des articles était avant le remaniement de 70,5 ares et chaque propriétaire en possédait en moyenne 13,7.

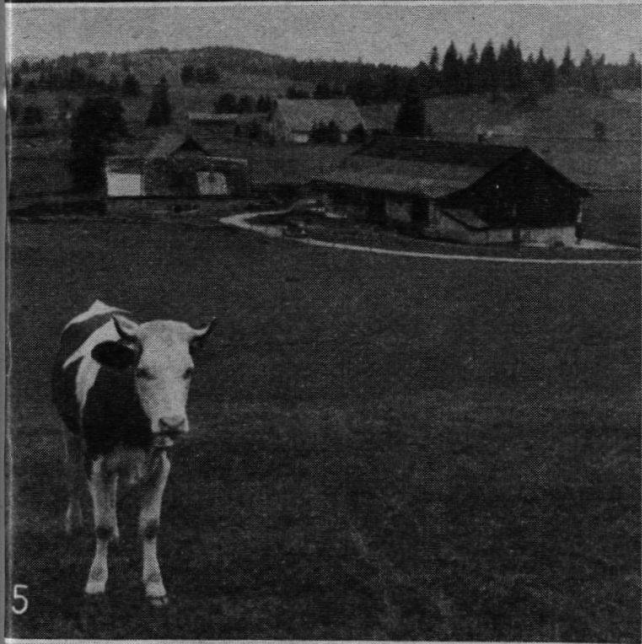
Au nouvel état, il n'y a plus que 1,5 «bloc» par propriétaire et la surface d'un «bloc» est de 10,15 ha. Plusieurs Vys ont été maintenues: ce sont ces bandes de terrains dont la largeur varie de 5 à 15 m et qui sont limitées par des murs. Elles sont destinées au passage du bétail d'un pâturage dans l'autre.

Les travaux coûtèrent fr. 150 429.45 et les subventions s'élevèrent à fr. 114 910.—. La part des propriétaires fut donc de fr. 35 519.45.

Construction de chemins	fr. 53 800.15
Défrichements	« 51 818.91
Travaux géométriques	« 14 000.—
Expertises	« 465.30
Abornement	« 4 869.85
Piquetage	« 1 376.10
Transports	« 15 322.60
Etude, direction	« 7 315.53
Intérêts, divers	« 1 461.01
	<u>fr. 150 429.45</u>

Du point de vue légal, l'entreprise du Mont-des-Verrières sera terminée lorsque l'acte final aura été passé.

-
1. Les «morgiers» des Verrières.
 2. Quelques-uns des milliers de m³ de pierres éliminées des terrains agricoles des Verrières.
 3. Paysage typique des Verrières: des morgiers sur chaque limite et à perte de vue!...
 4. Les mêmes terrains que sur la photo 3 après les épierrements et le remaniement parcellaire.
 - 5./6. Le Mont des Verrières après les défrichements et le remaniement parcellaire.
 7. Les morgiers sont éliminés systématiquement: la bonne terre est mise de côté, les pierres sont triées, le bois est mis en fagots.
 8. La plupart des «morgiers» avaient plus de 1 mètre d'épaisseur.



Pour les propriétaires, les travaux d'aménagement ont continué: une nouvelle ferme a été construite, quatre autres ont été remises complètement à neuf, les défrichements se sont poursuivis; toute la Montagne revit! et ceci grâce à l'initiative et la ténacité de quelques hommes.